

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE SUR
L'INDEPENDANCE DES TROIS REPUBLIQUES BALTES

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE : PRENANT ACTE DES DECLARATIONS D'INDEPENDANCE DES TROIS REPUBLIQUES BALTES : LITUANIE, LETTONIE ET ESTONIE FAITES RESPECTIVEMENT EN MARS ET AOUT 1991 AINSI QUE DE LEUR RECONNAISSANCE LE 6 SEPTEMBRE 1991 PAR LE CONSEIL D'ETAT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES ;

RESPECTUEUX DU PRINCIPE DU DROIT INTERNATIONAL GENERAL QUI CONSACRE L'EGALITE DE DROITS DES PEUPLES ET LEURS DROITS A DISPOSER D'EUX-MEMES TELS QU'ILS SE DEGAGENT DES BUTS ET PRINCIPES DES NATIONS UNIES ;

SE FONDANT SUR LES RESOLUTIONS 46/4, 46/5 et 46/6 DU 17 SEPTEMBRE 1991 DE LA QUARANTE SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AYANT ADMIS CES ETATS COMME MEMBRE A PART ENTIERE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE ;

AYANT EXAMINE LES CHANGEMENTS INTERVENUS EN UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES QUI ONT ABOUTI A L'AUTOD-DETERMINATION DES PEUPLES BALTES ET AYANT OBSERVE QUE CES GROUPEMENTS HUMAINS POSSEDENT LA QUALITE D'ETAT AU SENS INTERNATIONAL ;

FIDELE A SES IDEAUX DE LIBERTE , DE JUSTICE ET DE PAIX ;

DECIDE DE LA RECONNAISSANCE DES TROIS ETATS BALTES INDEPENDANTS :
LA LETTONIE, LA LITUANIE ET L'ESTONIE.

CONAKRY, LE 23 NOVEMBRE 1991

Gvinejas Republikas Ārlietu ministrijas 10.02.1992. nota ar Gvinejas Republikas valdības 23.11.1991. deklarāciju par trīs Baltijas republiku neatkarību
Orīnāls. Franču val.

Note from the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Guinea of 10.02.1992 with the declaration by the Government of the Republic of Guinea of 23.11.1991 on the recognition of the independence of three Baltic Republics
Original. Document in French.



POLIT. DEPT.
48
2.11.92

Ministère
des Affaires Etrangères
Conakry

10 FEV. 1992

Conakry, le

Le Ministre

N° 133 / MAE / PROT / DACVO / SACO / 92.

NOTE

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Guinée présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République de LETTONIE et, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement Guinéen a publié le 23 Novembre 1991 la Déclaration ci-jointe de Reconnaissance des Trois (3) Etats BALTES Indépendants, la LETTONIE, la LITUANIE et l'ESTONIE.

A cet égard le Ministère a le plaisir de porter à la connaissance du Gouvernement de la République de LETTONIE que l'Ambassade de la République de Guinée auprès de la Fédération de Russie est également accréditée auprès de la République de LETTONIE avec Résidence à Moscou.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Guinée saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères de LETTONIE les assurances de sa très haute considération.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE

- R I G A -

*Arho van!
kopijts pi referats.
orig. uel arhivaz par
LR neatkaribas shitsaha
13.04.92. J.
J. Louis*

REPUBLICQUE DE GUINEE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

617

28.02.92

1/2

Gvinejas Republikas Ārlietu ministrijas 10.02.1992. nota ar Gvinejas Republikas valdības 23.11.1991. deklarāciju par trīs Baltijas republiku neatkarību
Orīnāls. Franču val.

Note from the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Guinea of 10.02.1992 with the declaration by the Government of the Republic of Guinea of 23.11.1991 on the recognition of the independence of three Baltic Republics
Original. Document in French.